

Vu et  
Fabien

**REÇU LE :**  
**24 MAI 2019**  
Direction Aménagement et  
développement durable du territoire



**DÉPARTEMENT**  
**24 MAI 2019**  
**DE LOIR-ET-CHER**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**COURRIER ARRIVÉE**  
**24 MAI 2019**  
DGA Aménagement  
du territoire

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Région Centre-Val de Loire

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance  
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Orléans, le **20 MAI 2019**

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale concernant le dossier de que vous m'avez adressé.

L'avis de l'autorité environnementale sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception. À défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>;
- devra être mis(e) à la disposition du public par voie électronique sur votre site Internet et, le cas échéant, joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef du département appui à  
l'autorité environnementale

Mathieu SANTUNE

Monsieur Jacques LAUNAY  
Directeur du Conseil Départemental de Loir-et-Cher  
Conseil Département de Loir-et-Cher  
Hôtel du département  
Place de la République  
41020 BLOIS Cedex

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Région Centre-Val de Loire

Orléans, le 20 MAI 2019

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

J'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 06/05/2019 ;
- relative au dossier « Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) à Châteauvieux (41) » ;
- déposée par Monsieur Jacques LAUNAY, Directeur du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Cet avis sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus.

À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef du département appui à  
l'autorité environnementale

  
Mathieu SANTUNE